

SSTI et Sameth

Création d'une association représentant les SSTI porteurs de Sameth

Prometh

POUR LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI
DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

www.prometh.fr

Dans les suites à la mise en application de la loi dite "Travail" ce 1^{er} janvier 2017 et de son impact sur le devenir des Sameth (Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés), les Informations Mensuelles ont recueilli ci-dessous les propos de M. Michel Xardel, directeur du SIST 79, quant à l'association Prometh.

Avec la loi Travail applicable au 1^{er} janvier 2017, l'inquiétude des SSTI porteurs de Sameth (hors réseau CHEOPS) sur l'avenir de ces structures a amené certains d'entre eux à rejoindre l'Association Prometh (PROfessionnels pour le Maintien en Emploi des Travailleurs Handicapés).

Cette association créée le 21 novembre 2016 a pour objet de défendre leurs intérêts et ceux de tous les Sameth indépendants du réseau CHEOPS

pour ne pas voir, à terme, l'opérateur unique Cap Emploi concentrer l'ensemble de l'activité de placement et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

L'Association est administrée par un conseil d'administration de 7 membres. Le SIST79 est l'un des membres.

Les membres ont déjà obtenu plusieurs rendez-vous visant à présenter l'association et l'expertise des structures porteuses des Sameth et de leurs équipes. Ils ont ainsi rencontré le directeur du FIPHFP, le directeur de l'Agefiph, le Conseiller Emploi du cabinet de la ministre du Travail et les représentants de la DGEFP.

L'Agefiph et le FIPHFP, comme la DGEFP, ont confirmé la mise en place de groupes de travail pour la définition de l'offre de services pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, Prometh demande à pouvoir rejoindre ces groupes de travail,

pour apporter son expertise et valoriser ses compétences.

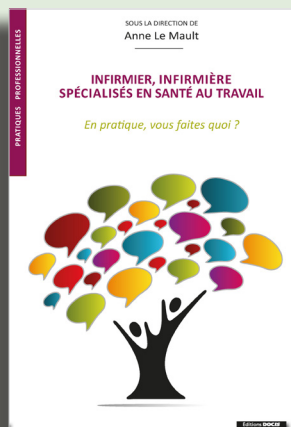
L'ensemble des interlocuteurs rencontrés est très attentif à la poursuite de la compétence spécifique du maintien en emploi des travailleurs handicapés sur les territoires.

Il est important, pendant cette année 2017, que les Sameth indépendants du réseau CHEOPS puissent faire entendre leur voix. Rappelons que leur activité s'appuie très largement sur la mission des Services de santé au travail en matière de maintien dans l'emploi, les compétences des médecins du travail et les expertises des équipes pluridisciplinaires.

Depuis le lancement de l'association, une dizaine de structures complémentaires ont rejoint, ou sont en cours, les 7 fondateurs. L'association a vocation à fédérer l'ensemble des prestataires intervenant dans le champ du maintien dans l'emploi. ■



Parution



Infirmier, infirmière spécialisés en Santé au travail. En pratique, vous faites quoi ?

Sous la direction d'Anne Le Mault

Que sait-on des infirmiers spécialisés en Santé au travail en 2016 ? Quel est ce "nouveau métier" qui prend de l'ampleur dans le système de prévention ? Comment cette évolution a-t-elle pris sens dans le cadre des coopérations entre professionnels de santé recommandées par la Haute Autorité de Santé ?

Le premier objectif de cet ouvrage est d'apporter des réponses à ces questions. Il s'agit de comprendre la place donnée aux infirmiers dans les dernières réformes qui ont fait évoluer la médecine du travail vers la "Santé au travail" et tenter ainsi d'appréhender les changements à venir. Ces explications viennent également combler le manque d'écrits sur l'exercice infirmier dans cette spécialité et sur l'apport de la clinique infirmière dans la prise en charge du suivi de santé des salariés.

Le second objectif de cette publication est donc de donner la parole à quelques-uns de ces infirmiers, afin de décrire et commenter leur pratique à travers des témoignages et une réflexion sur la spécificité de la pratique infirmière en Santé au travail aujourd'hui.

Editions **DOC/S**
www.editions-docis.com